

| FR | |
|--------------------------------------|--|
| EPSU respecte ses engagements | |
| ● | Dans sa campagne électorale, la liste EPSU, qui a emporté les élections, avait pris une série d'engagements, portant entre autres sur le fonctionnement du comité du personnel (Cdp). |
| ● | Pour pouvoir correctement remplir sa mission, le Cdp devait d'abord sortir <i>lui-même</i> de l'enlisme dans lequel la majorité précédente l'avait condamné. |
| ● | Voici nos engagements pris en matière de gouvernance : |
| ○ | ne pas bâillonner la minorité ; |
| ○ | sortir du blocage, de la crise et du discrédit ; |
| ○ | justifier, face à nos collègues qui nous auront mandatés, l'utilité des ressources humaines mises à disposition du Cdp (3 élus + 2 permanents, à plein temps). |
| ○ | remplacer le charabia et l'exclusion par la méthode du dialogue avec le personnel, au sein du Cdp et avec l'institution. |
| ● | Le personnel nous a accordé un mandat afin d'avancer dans ce sens. |
| ● | Or, l'arrière garde de la majorité du Cdp précédent, devenue la minorité, n'a pas saisi le message des électeurs et cherche de nouveau à enliser les travaux du Cdp. |
| ● | Pire, l'US-L révisé l'histoire, en affirmant faussement que « dans le passé les ressources ont été attribuées selon un critère de proportionnalité en fonction des résultats électoraux » (!). |
| ● | Rétablissons la vérité ! Tout d'abord, une distinction doit être faite entre : |
| ① | les désignations aux organes paritaires ; |
| ② | la composition du bureau ; et |
| ③ | les ressources humaines mises à disposition à plein temps. |
| ● | Voici un aperçu de l'évolution : |

| Cdp 2006-2008 | | | Cdp 2008-2010 | |
|--|----------------------------------|--------------------------------|---|---------------|
| Évolution des sièges au Cdp entre 2006 et 2008 → | | | | |
| Elections 2006 | Sièges au Cdp en début de mandat | Sièges au Cdp en fin de mandat | Elections 2008 | Sièges au Cdp |
| SJE | 7 | 4 | SJE | 0 |
| Transparence & changement | 3 | 6 | US-L | 4 |
| majorité (7 + 3, puis 4 + 6, au total 10) | | | ① Sièges de la minorité dans (tous) les organes paritaires : 22 (38%) ② Bureau proposé : 2 sur 5 ③ mises à disposition: 0 | |
| US- Alliés pour l'avenir | 3 | 3 | EPSU | 9 |
| ① Sièges de la minorité dans les organes paritaires : 4 (7%) (exclue des organes 'sensibles') ② ③ Bureau/mises à disposition : 0 | | | majorité | |

| |
|---|
| <p>❶ Or, les chiffres à eux seuls ne suffisent pas à rendre une image complète de la réalité.</p> |
| <p>❶ Sous le régime 2004-2008, un élu de la minorité désigné dans un organe paritaire était forcé «à représenter et à défendre les avis majoritaires du Comité du personnel », sous peine de déchéance de son mandat.</p> <p>Alors qu'EPSU a tenu à préciser aux élus US-L que leur désignation ne sera soumise ni à veto ni à censure, ces derniers <i>persistent à défendre fièrement</i> la pratique d'exclusion qui était imposée par le Cdp précédent.</p> |
| <p>❷ Pour éviter l'encombrement des travaux de la plénière, EPSU a annoncé son intention d'in-staurer un vrai Bureau de 5 membres et d'y inclure des représentants de la minorité.</p> |
| <p>❸ Au sujet des 3 mises à disposition, EPSU, après 6 semaines de réflexion collégiale, est arrivée à la conclusion qu'il était impossible d'intégrer un élu US-L sans entraver gravement le bon fonctionnement du Cdp.</p> <p>L'US-L aurait dû avoir appris que la méthode la moins efficace pour nous « convaincre » est le mensonge et le chantage. D'ailleurs, comment pourrait-on, au vu de son attaque publique mensongère, collaborer quotidiennement pendant 2 ans, au profit du personnel, au sein d'un micro service comme le Cdp?</p> <p>Le comportement d'une OSP qui, ne pouvant <i>plus</i> exclure une autre OSP, fait appel à l'arbitrage de l'administration, est déplorable. En revanche, l'administration <i>est tenue</i> d'intervenir, comme elle l'a fait en 2006-2007, si —et uniquement si— le Cdp est en train de dépasser les limites de la légalité.</p> |
| <p>❹ Nous devons maintenant œuvrer pour construire sur la terre brûlée dont nous avons hérité.</p> |

| | | | |
|---|--|--|--|
| Talon à renvoyer à/ <i>Please return to:</i> Vassilis SKLIAS, T/1310 ☎ 5699 | | Je souhaite/ <i>I wish to</i> | |
| Nom <i>Name</i> | | me renseigner sur l' <i>know more about</i> | |
| Bureau <i>Office</i> | | adhérer à l' <i>join EPSU-USPE-CJ</i> | |